Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Senonnes - Tome IV

Senonnes. — *A. de Senona,* vers 1105 (*Cart. de Saint-Aubin,* t. II, p. 380).

Population : 564 hab. en 1901 ; — 559 hab. en 1906.

Zacharie Boulard, *curé,* et René Huault, vicaire, étaient inscrits sur la cloche de 1774, récemment refondue.

École communale tenue par les sœurs d'Evron, laïcisée par arrêté préfectoral du 30 juil. 1906.

École chrétienne ; libre, ouverte par une séculière.

Alard de Senonnes est témoin, vers 1105, d'une acquisition faite par le prieur de Quelaines. — En 1570, Jeanne Deffay, veuve de Franç. Le Poulchre, maître d'hôtel du roi et de la duchesse de Savoie, sgr de la Benestaie (Senonnes), était créancière de Jean du Boisjourdan. Ant. du Boisjourdan, fils du précédent, consentit envers Franç. Le Poulchre, sans doute fils de la dame veuve de la Benestaie, une obligation de 1153 écus, et il s'acquitta, le 6 août 1592. Néanmoins Jean-Marquis de la Motte, héritier de la demoiselle de Sévigné, elle-même héritière des Le Poulchre, réclamait en 1623 le montant de l'obligation à Franç. du Boisjourdan, fils du souscripteur. Mais ce dernier produisit la quittance. Les La Motte-Baracé, seigneurs de Senonnes, sont presque tous mentionnés dans les inscriptions locales : Jean, mari de Personnelle Le Cornu, dans son épitaphe, 1637 ; Pierre et Adrienne de la Salle, dont les armes étaient au maître-autel, 1650 *circa* ; Jean-Marquis, inscrit avec Elis. Prévôt de la Boutetière sur une première pierre d'autel, vers 1720 ; François-Pierre, sur la cloche de 1774. V. *Épigraphie,* t. II, p. 359-361.

On verra que le château n'est pas aussi ancien qu'on pourrait le supposer puisque la décoration comporte les armoiries d'Adrienne de Salle, probablement veuve alors.

Le manoir de Senonnes, le domaine, les métairies des Bruyères, des Fosses, de la Menétaie, un bois taillis de deux cents journaux, Brécharnon, furent restitués en 1798, à Pierre-Vincent-Gatien, Alexandre et Marie-Alexandrine, enfants de Pierre-Fr. de la Motte de Senonnes, condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 7 avril 1794.

L'*inventaire* de 1906 était fixé au vendredi, 9 mars. Mais les sommations du délégué n'ayant pas persuadé la foule, il se retira pendant que cloches sonnaient à toute volée.